## Marche à suivre pour télécharger son Attestation Santé FFC







En complétant le module santé, si vos réponses le permettent, vous pourrez obtenir une attestation

Historiaue

permettant de participer aux compétitions organisées sous l'égide de la FFC.

Remplir le module santé

Aucun module santé complété



La Fédération Française de Cyclisme (FFC) atteste par le présent document, le suivi avec succès du processus du « Module Santé » mis en place par notre organisme, en conformité avec le code du sport et notre réglementation.

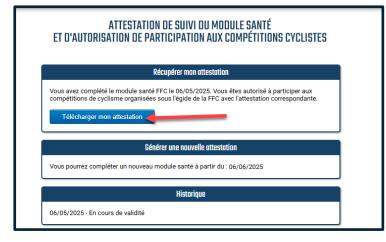
En conséquence, cette personne est autorisée à participer aux compétitions de cyclisme organisées sous l'égide de la FFC. Cette attestation est valide 4 mois à partir de la validation du « Module Santé », sous réserve de la

véracité des informations fournies lors du processus du «Module santé ».

Cette attestation devient caduque en cas de contre-indication médicale ultérieure à la date de validation, ou en cas de modification importante de l'état de santé par rapport à la déclaration initiale.



Joindre l'attestation à l'inscription en ligne



Télécharger l'attestation